## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

## COMITE SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

## **DÉLIBÉRATION**

CS 2021/92 Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale – Gestion des carrières – Création d'un poste permanent de directeur

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 18 septembre 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation (aux membres délibérants), l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 9 septembre 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** 

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY (pouvoir de Pascal MARIE), Sylvain LETOUZE (pouvoirs de Antoine JEAN et Cédric NOUVELOT), Florence MAZIER (pouvoir de Malika CHERRIERE), Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Benoît FIDELIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Françoise LEROSSIGNOL, Thierry LETOUZE, Hervé MARIE, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Jean-René LECHATREUX*), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – pouvoir de Jean-Claude HAIZE), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – pouvoir de Jean-Marc JOLY), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – pouvoir de Françoise PHILIPPE), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – pouvoir de Jean-Pierre LHONNEUR), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), TAPIN (Marchésieux – pouvoir de Marinette MIGAULT), Valérie TORTEL (Gorges) Céline VAQUEZ (Le Dézert), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Cédic NOUVELOT

Pour les Communautés de Communes

Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU RESSIN

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20210918-DELIB\_CS2021\_92-DE Date de télétransmission : 29/09/2021 Date de réception préfecture : 29/09/2021

1







Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Françoise PHILIPPE (Catteville)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON, Denis LETAN, Arnaud FEREY, Erwan **PATTE** 

Nombre de votants : 39 membres + 10 pouvoirs

Soit un quorum de 49 membres sur 58

CS 2021/92 Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale -Gestion des carrières - Création d'un poste permanent de directeur

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912, en date du 29 décembre 2015, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Vu le tableau des emplois,

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'une nouvelle direction et de la vacance de poste faite en septembre 2021,

Considérant la nécessité de créer un poste permanent à temps complet (35H00/35H00) de Directeur sur le grade d'Ingénieur principal à compter du 1er octobre 2021 afin de lui permettre d'assurer la continuité des travaux de restructuration engagés et de mener à terme les missions qui lui ont été attribuées,

La/Le président(e) rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- CRÉE en complément un poste permanent à temps complet (35H00/35H00) de Directeur sur le grade d'Ingénieur principal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et régime indemnitaire y afférent.
- ADOPTE les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme Transmis en préfecture le 29 septembre 2021 Françoise LEROSSIGNOL Présidente du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

DU CO Part partéception préfecture 529/09/2021

Saint-Come du-Mont 50500 CASENTAN-LES-MARAIS